

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/40

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	29

Date de la convocation
01/06/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un et le lundi 07 juin à 16h30

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean DOMINICI

Etaient Présents (21) : Paule ALBERTINI - Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI - Jérôme CAPPELLARO - Jean DOMINICI - Fortuné FELICELLI - Joseph GALLETI - Jean Charles GIABICONI - Bernard GRAZIANI - Christophe GRAZIANI - Ange LAMBERTI - Augustine MARIOTTI - Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI - Angèle NERI - Gabriel PASQUALI - Georges RISTICONI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Pascale TOTH

Pouvoirs (8) : Marjorie PINDUCCI donne pouvoir à Muriel BELTRAN - José OLIVA donne pouvoir à Augustine MARIOTTI - Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI - Frederic RAO donne pouvoir à Pascale TOTH - Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI - Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI - Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Anne Marie NATALI donne pouvoir à Ange LAMBERTI

Absents (8) : Christiane ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Isabelle GIUDICELLI - Charles MARCELLI - Pierre NATALI - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI - Charlotte VITTORI

Objet : Constitution de servitude pour le passage de canalisations en terrains privés (Rasignani) secteur cave viticole

Monsieur Christophe GRAZIANI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Considérant que pour les besoins de la mise en service du réseau d'assainissement sur le secteur de Rasignani (commune de Borgo), des servitudes doivent être établies avec les propriétaires concernés afin de faire passer une canalisation sur leurs parcelles respectives ;

Considérant que les propriétaires concernés consentent librement à conclure avec la communauté de communes de Marana-Golo une servitude sur les parcelles leur appartenant ;

Considérant que le tracé retenu pour l'implantation de cette canalisation est motivé par des raisons technique et financière du fait de la présence d'amiante sur le domaine public routier ;

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture

LE :

Et publication ou notification

DU :

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

D'instituer au profit de la communauté de communes Marana-Golo une servitude lui conférant le droit d'établir une canalisation souterraine d'évacuation d'eaux usées :

Sur les parcelles cadastrées :

- D2151
- D2358
- D2359
- D1445

D'autoriser le Président à signer les conventions de servitudes avec les propriétaires des parcelles cadastrées :

- D2151
- D2358
- D2359
- D1445

D'autoriser le Président à signer tout acte ou tout document se rapportant à l'établissement d'une servitude portant sur la parcelle cadastrée

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait, certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI



COMMUNAUTE DE COMMUNES

MARANA GOLO

2008 Boulevard de l'aéroport

20290 LUCCIANA

Tél. 04 95 58 40 40

email : contact@maranagolo.org

SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210607-2021-40-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2021

Affichage : 17/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

